

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/
l'entreprise****· 1.1 Identificateur de produit****· Nom du produit: PANAVIA SA Cement Universal****· Code du produit: 231****· Numéro d'enregistrement** N'est pas applicable**· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.**· Emploi de la substance / de la préparation** Matériau dentaire**· 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité****· Fournisseur**

Kuraray Europe GmbH
Philipp-Reis-Str. 4,
65795 Hattersheim am Main
Germany
Phone:+49 (0)69 305 35835

E-mail: dental.eu@kuraray.com

· Service chargé des renseignements: Fournisseur**· 1.4 Numéro d'appel d'urgence**

[Switzerland] Tox Info Suisse: 145 De l'étranger: +41 44 251 51 51 Administration: +41 44 251 66 66
[3E Company] (Great Britain)+44 20 35147487 (United Kingdom)800 680 0425 (UK English)+44 8 08 189
0979 (Europe Non-Specific)+1 760 476 3962 *Kuraray Access Code: 334674

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**· 2.1 Classification de la substance ou de la préparation****· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

· Indications complémentaire

Les dispositifs médicaux tels que définis dans le règlement (UE) 2017/745 et qui sont invasifs ou utilisés en contact physique direct avec le corps humain, sont exemptés des dispositions du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP/GHS) généralement s'ils sont à l'état fini et destinés à l'utilisateur final.

· 2.2 Éléments d'étiquetage**· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger

GHS07

· Mention d'avertissement Attention**· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

triéthylèneuglucol diméthacrylate

méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

peroxodisulfate de dipotassium

· Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

· Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Nom du produit: PANAVIA SA Cement Universal

(suite de la page 1)

- P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers**· Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**· 3.2 Préparations**

- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 109-16-0 EINECS: 203-652-6	triéthylèneuglucol diméthacrylate Diamond Skin Sens. 1B, H317	1-7%
CAS: 868-77-9 EINECS: 212-782-2	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle Diamond Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	1-5%
CAS: 7681-49-4 EINECS: 231-667-8	fluorure de sodium Diamond Acute Tox. 3, H301; Diamond Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319, EUH032	0,1-1%
CAS: 7727-21-1 EINECS: 231-781-8	peroxodisulfate de dipotassium Diamond Ox. Sol. 3, H272; Diamond Resp. Sens. 1, H334; Diamond Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	0,1-1%

· Indications complémentaires:

Oxyde de silicium; Nanoforme, Silice amorphe silanée, taille des particules 1 - 100 nm
 Oxyde d'aluminium; Nanoforme, taille des particules 1 - 100 nm

RUBRIQUE 4: Premiers secours**· 4.1 Description des mesures de premiers secours**

- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.**· Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

· Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.**· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**· 5.1 Moyens d'extinction****· Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

CHF

Nom du produit: PANAVIA SA Cement Universal

(suite de la page 2)

- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Equipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

*	RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle												
	<ul style="list-style-type: none"> · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Voir la section 8. · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel. · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante. Contenir tout déversement, puis l'éliminer dans un récipient adéquat. Minimiser les dégagements de poussière. Ne pas éliminer dans les égouts ou les cours d'eau. Aspirer ou balayer le déversement et l'éliminer dans un récipient à déchets approprié. Aérer la zone du déversement. Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) adéquat. · 6.4 Référence à d'autres rubriques Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13. 												
	<p style="background-color: #000080; color: white; padding: 2px; text-align: center;">RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage</p> <ul style="list-style-type: none"> · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler. Éviter tout dégagement de poussière. Ne pas respirer les poussières, les fumées, les gaz, le brouillard, les vapeurs et les pulvérisations. · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise. · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités · Stockage: <ul style="list-style-type: none"> · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais (2-25°C). · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire. · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés. Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles. 												
	<p style="background-color: #000080; color: white; padding: 2px; text-align: center;">RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> · 8.1 Paramètres de contrôle <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="2" style="background-color: #000080; color: white; padding: 2px; text-align: left;">· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="padding: 2px; text-align: left;">1344-28-1 oxyde d'aluminium</td> </tr> <tr> <td style="width: 15%; padding: 2px;">VME (Suisse)</td><td style="padding: 2px;">Valeur momentanée: 24 a** mg/m³ Valeur à long terme: 3 a* ** mg/m³ B*;*Oxid;**Rauch</td></tr> <tr> <td colspan="2" style="padding: 2px; text-align: left;">7681-49-4 fluorure de sodium</td> </tr> <tr> <td style="width: 15%; padding: 2px;">IOELV (EU)</td><td style="padding: 2px;">Valeur à long terme: 2,5 mg/m³ as F</td></tr> <tr> <td style="width: 15%; padding: 2px;">VME (Suisse)</td><td style="padding: 2px;">Valeur momentanée: 4e mg/m³ Valeur à long terme: 1e mg/m³ H B SSc;als F berechnet</td></tr> </table> 	· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:		1344-28-1 oxyde d'aluminium		VME (Suisse)	Valeur momentanée: 24 a** mg/m ³ Valeur à long terme: 3 a* ** mg/m ³ B*;*Oxid;**Rauch	7681-49-4 fluorure de sodium		IOELV (EU)	Valeur à long terme: 2,5 mg/m ³ as F	VME (Suisse)	Valeur momentanée: 4e mg/m ³ Valeur à long terme: 1e mg/m ³ H B SSc;als F berechnet
· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:													
1344-28-1 oxyde d'aluminium													
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 24 a** mg/m ³ Valeur à long terme: 3 a* ** mg/m ³ B*;*Oxid;**Rauch												
7681-49-4 fluorure de sodium													
IOELV (EU)	Valeur à long terme: 2,5 mg/m ³ as F												
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 4e mg/m ³ Valeur à long terme: 1e mg/m ³ H B SSc;als F berechnet												

(suite page 4)

CHF

Nom du produit: PANAVIA SA Cement Universal

(suite de la page 3)

· Composants présentant des valeurs limites biologiques:**1344-28-1 oxyde d'aluminium**

BAT (Suisse) 50 µg/g Kreatinin

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail

Paramètre biologique: Aluminium

7681-49-4 fluorure de sodium

BAT (Suisse) 4 mg/g Kreatinin

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: Fluorid

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition**· Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.**· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire: Protection respiratoire recommandée.**· Protection des mains:**

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage Lunettes de protection**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales****· État physique**

Solide

· Couleur:

Teinté

· Odeur:

Inodore

· Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

**· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et
intervalle d'ébullition**

Non déterminé.

· Inflammabilité

Non déterminé.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Sans objet.

· Inférieure:

(suite page 5)

CHF

Nom du produit: PANAVIA SA Cement Universal

(suite de la page 4)

· Supérieure:	Sans objet.
· Point d'éclair	Sans objet
· Température d'auto-inflammation	Non applicable.
· Température de décomposition:	Non applicable.
· pH	Non déterminé.
· Viscosité cinématique	Non applicable.
· Solubilité	
· l'eau:	Insoluble
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non applicable.
· Pression de vapeur:	Non applicable.
· Densité à 20 °C:	1,8-1,9 g/cm ³
· Densité de vapeur:	Non applicable.
· Caractéristiques des particules	Voir la section 3.
· 9.2 Autres informations	
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosifs	Le produit ne présente pas de risque d'explosion.
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

*	RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
	· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
	· 10.2 Stabilité chimique Pas de réaction dangereuse en cas de manipulation et de stockage conformes aux dispositions.
	· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
	· 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
	· 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
	· 10.6 Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

*	RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
	· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
	· Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
	109-16-0 triéthylèneuglucol diméthacrylate
	Oral LD50 2.000 mg/kg (souris)

(suite page 6)

CHF

Nom du produit: PANAVIA SA Cement Universal

(suite de la page 5)

		10.800 mg/kg (rat)
868-77-9 méthacrylate de 2-hydroxyéthyle		
Oral	LD50	4.680 mg/kg (cobaye) 3.275 mg/kg (souris) 5.050 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	5.000 mg/kg (lapin)

· Effet primaire d'irritation:**· Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.**· Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**· Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· 11.2 Informations sur les autres dangers**· Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**· 12.1 Toxicité****· Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****· PBT:** Non applicable.**· vPvB:** Non applicable.**· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

· 12.7 Autres effets néfastes**· Autres indications écologiques:****· Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**· 13.1 Méthodes de traitement des déchets****· Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 7)

CHF

Nom du produit: PANAVIA SA Cement Universal

(suite de la page 6)

· Emballages non nettoyés:

· **Recommandation:**

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

Directive-cadre sur les déchets (Directive 2008/98/CE relative aux déchets)

[No. 231] [Handmix] L'emballage de la seringue contient 0.1% ou plus de chacune des SVHC.

1. Octaméthylcyclotérasiloxane (D4) (CAS 556-67-2)
 2. Décaméthylcyclopentasiloxane (D5) (CAS 541-02-6)
 3. Dodécaméthylcyclohexasiloxane (D6) (CAS 540-97-6)

Numéro SCIP : 64c3e93f-5214-4b72-a54d-15ac59fee3bb

Le numéro SCIP doit être communiqué aux exploitants de déchets du produit.

Pour plus d'informations sur la directive, visitez le site web de l'ECHA : <https://echa.europa.eu/understanding-wfd>

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

· Directive 94/33/EC:

Des précautions doivent être prises lorsque des personnes de moins de 18 ans manipulent ce produit.

· Directive 94/85/EEC: Aucune autre information pertinente n'est disponible

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun ingrédient n'est répertorié.

· Réglement (CE) N° 649/2012

Aucun des composants n'est compris.

¹ Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris

(suite page 8)

gt; 8)

Nom du produit: PANAVIA SA Cement Universal

(suite de la page 7)

· RÈGLEMENT (UE) 2024/590 relatif à des substances qui appauvrisse la couche d'ozone

Aucun des composants n'est compris.

· Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe B (Classification propre)**· VOCV (CH) 0 %****· Directive-cadre sur les déchets (directive 2008/98/CE sur les déchets)**

[No. 231] [Handmix] L'emballage de la seringue contient 0,1% ou plus de chacune des SVHC.

1. Octaméthylcyclotérasiloxane (D4) (CAS 556-67-2)
2. Décaméthylcyclopentasiloxane (D5) (CAS 541-02-6)
3. Dodécaméthylcyclohexasiloxane (D6) (CAS 540-97-6)

Numéro SCIP : 64c3e93f-5214-4b72-a54d-15ac59fee3bb

Le numéro SCIP doit être communiqué aux exploitants de déchets du produit.

Pour plus d'informations sur la directive, visitez le site web de l'ECHA : <https://echa.europa.eu/understanding-wfd>**· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.º 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

· Phrases importantes

- H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
 H301 Toxique en cas d'ingestion.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· Acronymes et abréviations:

- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 Ox. Sol. 3: Matières solides comburantes – Catégorie 3
 Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1
 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
 Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente